

30.06.2004 – 10:00 Uhr

Visana: Augmentations de primes dans les soins de longue durée

Berne (ots) -

La Visana se voit dans l'obligation d'entreprendre des adaptations de primes échelonnées sur plusieurs années dans le domaine des soins de longue durée. En revanche, les tarifs des autres assurances complémentaires resteront inchangés pour 2005.

L'assurance complémentaire de la Visana Assurances SA "Soins de longue durée en milieu hospitalier" qui alloue des prestations pour le séjour, les soins et le traitement d'assurés souffrant de maladies chroniques ou nécessitant des soins en institutions ou homes adaptés, s'est développée de manière déficitaire depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie.

Au cours de ces derniers mois, l'évolution des coûts ainsi que le développement à long terme et les mesures d'assainissement possibles et nécessaires ont fait l'objet d'analyses en profondeur et de discussions avec l'autorité de surveillance. Les augmentations de primes nécessaires à l'assainissement et pétitionnées par la Visana devront être introduites par étapes selon les prescriptions de l'Office fédéral des assurances privées. Cela implique néanmoins qu'une augmentation substantielle des primes dans les soins de longue durée aura lieu dans un premier temps au 1er janvier 2005.

Comme alternative pour les personnes concernées ainsi que pour ses nouveaux clients, la Visana lance une nouvelle assurance d'indemnités journalières de soins. Ce produit présentera des prestations plus limitées par rapport à l'assurance des soins de longue durée sous sa forme actuelle. En revanche, la prime pourra être fixée à un niveau inférieur.

Pour les autres produits des assurances complémentaires selon la LCA, les tarifs resteront inchangés pour 2005.

Vous trouverez ce communiqué également sous: www.visana.ch

Contact:

Jean-Blaise Defago
Visana
Communication d'entreprise
Tél. +41/31/357'91'02
Fax +41/31/357'96'32
E-mail: jean-blaise.defago@visana.ch
Internet: <http://www.visana.ch>